

APRÈS ART. 3

N° CL62

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2025

---

RÉFORMER LE MODE D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE PARIS ET DES CONSEILS MUNICIPAUX DE LYON ET MARSEILLE - (N° 451)

### AMENDEMENT

N ° CL62

présenté par

M. Allisio

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Retiré avant publication.